



Conseil départemental de la Manche

1^{er} juillet à 17H00

Signature des partenariats FIR



Bretteville-sur-Ay



Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive**.



Le Fonds d'Investissement Rural



Un contrat à destination des **373 communes** non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : **2 ans** ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40% des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage**, dans la limite des règles d'autofinancement.

Les six thématiques de la politique territoriale

EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par une **démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

Objectif : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale

Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

❶ Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

❷ La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.



Rappel des modalités de suivi des dossiers

- ➊ A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- ➋ Une fois la subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- ➌ Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délai, une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet ;
- ➍ Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé de valoriser l'accompagnement du Département dans le respect de la charte de visibilité (notamment panneau de communication Fonds d'investissement rural fourni par le Département).

Bretteville-sur-Ay

Rénovation thermique et extension de la mairie



Bretteville-sur-Ay

Rénovation thermique et extension de la mairie

Éléments clés

Population DGF (dernière donnée connue) : 816 habitants

Enveloppe FIR : 100 000 €

Localisation de la commune

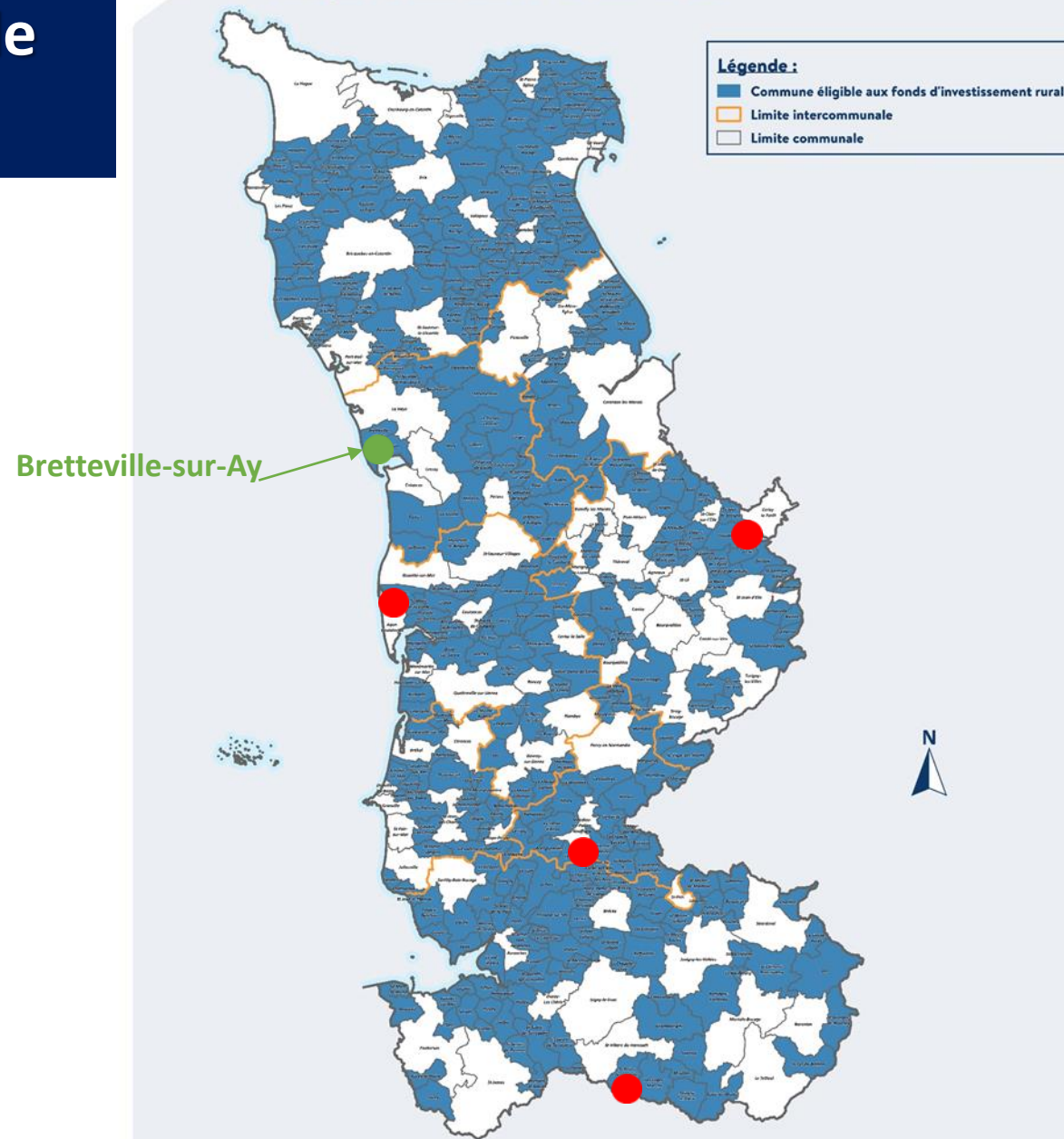
EPCI : Communauté de communes côte ouest centre Manche

Canton : Créances



Communes éligibles aux FIR

Politique territoriale 2022-2028





Bretteville-sur-Ay

Rénovation thermique et extension de la mairie

Présentation de la commune :

Bretteville-sur-Ay est une commune du littoral entre « Terre et Mer » (9,75 km², avec 2,6 km de côtes dunaires) avec des habitants venus de nombreux horizons. Elle dispose de nombreuses associations très actives proposant un programme d'activités très varié.

Elle est l'une des premières communes de la Manche à avoir mis en place des techniques douces de protection des dunes.

Sa population triple en période estivale, en raison notamment d'une part importante de résidences secondaires (65%). Par ailleurs, cette population vieillit et nécessite plus d'accessibilité et de confort dans les lieux publics.

La commune bénéficie d'un dynamisme associatif et communal en matière d'activités commerciales. Chaque année depuis 2015, le temps une démarche participative et écologique de protection des dunes par des techniques douces est organisée (mise en place de fascines) en lien avec le SYMEL et le lycée agricole de Coutances.

L'absence de commerces dans le bourg est palliée par la présence de distributeurs de pain au bourg et à la plage, d'un distributeur de fruits et légumes au village des Aubins et de commerces à la plage en saison estivale.

Bretteville-sur-Ay

Rénovation thermique et extension de la mairie

Contexte (motivations du projet) :

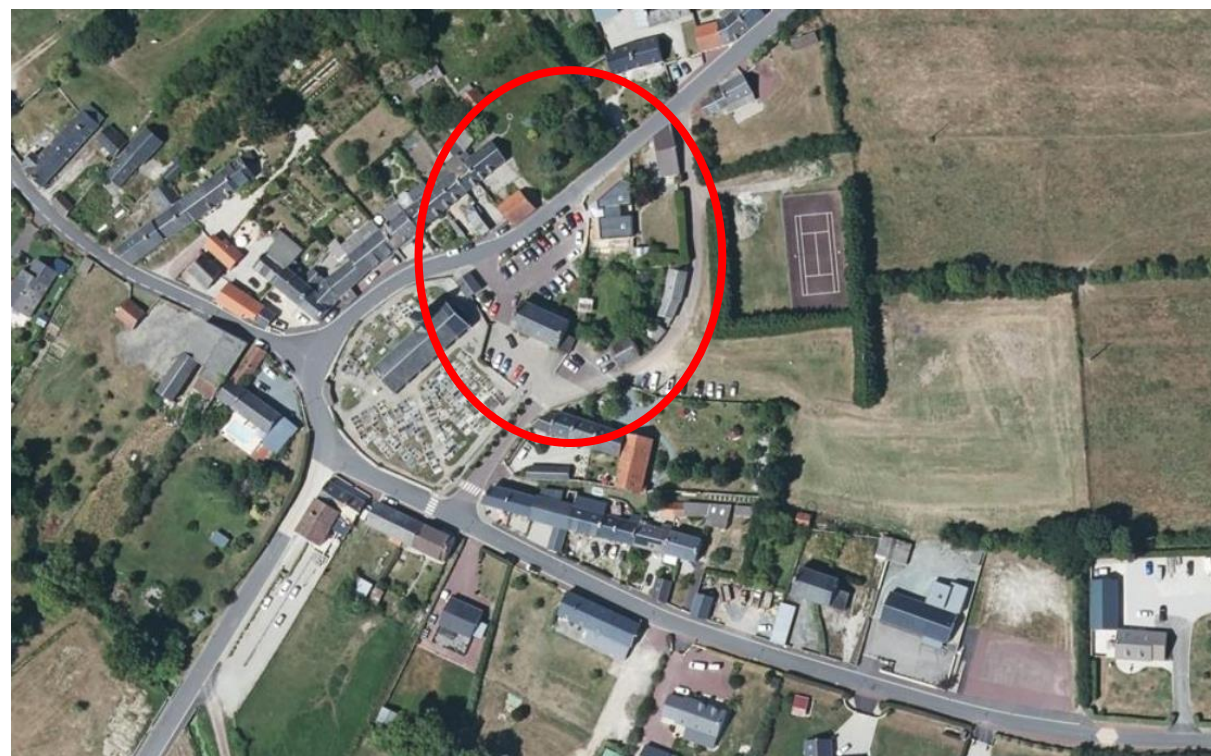
Le bâtiment ancien presbytère, du 18^e siècle, d'une surface de 360 m², abrite la mairie depuis une soixantaine d'années.

Actuellement, le rez de chaussée du bâtiment est utilisé en mairie et les deux étages supérieurs sont utilisés comme local d'archives (1^{er} étage) et espaces de rangement pour les associations (2^{ème} étage) avec la particularité d'un escalier central qui distribue ces deux espaces.

Les locaux actuels sont exigus, mal desservis. Il n'y a pas de toilettes accessibles pour le personnel et le local archives n'est pas aux normes.

Sur la base d'un diagnostic énergétique réalisé en mars 2023 par le SDEM dans le cadre d'un CEP, le bâtiment est aujourd'hui classé en E avec l'ambition d'atteindre un classement énergétique en B, enregistrant un gain de l'ordre de 86%.

Localisation du projet





Bretteville-sur-Ay

Rénovation thermique et extension de la mairie

Echéancier :

- Autorisation de commencement de travaux : 22 février 2023
- Lancement des études préalables : mai 2023
- Lancement de maîtrise d'œuvre : juin 2023
- Lancement des appels d'offre : avril 2024
- Début des travaux : septembre 2024

Descriptif du projet et travaux envisagés :

Le projet comprend donc deux objectifs :

- **La réhabilitation et la rénovation énergétique et thermique de l'existant** : isolation du sol, isolation intérieure des murs, modifications des ouvertures suite à surélévation du sol pour mise en accessibilité, rénovation et isolation toiture, mise en place d'une PAC A/A, mise en place d'une ventilation double flux, redistribution des espaces, remise aux normes PMR des toilettes situées dans la salle de conseil, création d'une toilette PMR pour le personnel de la mairie.
- **La création d'une extension de 50 m²** permettant de créer un nouvel espace de travail pour le secrétariat (24 m²), un bureau du maire (13 m²) et un espace d'accueil et d'attente (13 m²). A cette occasion, une modification de l'accès de la mairie sera réalisée.

Dans le cadre du projet global et dans l'attente d'une nouvelle destination pour les espaces du second étage (réflexion sur un projet de logements dans les années à venir), des travaux d'isolation seront entrepris ainsi que la mise aux normes du local archives (mise en place d'une porte coupe feux, régulation de la température...).

Bretteville-sur-Ay

Rénovation thermique et extension de la mairie

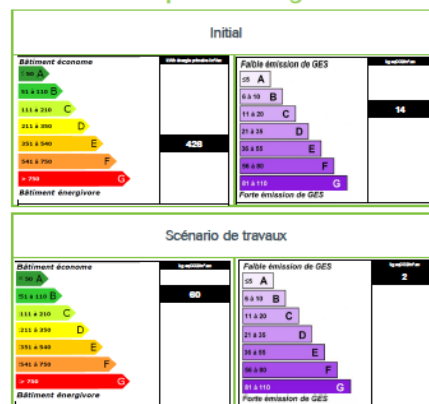


Mairie actuelle



Mairie projetée avec extension

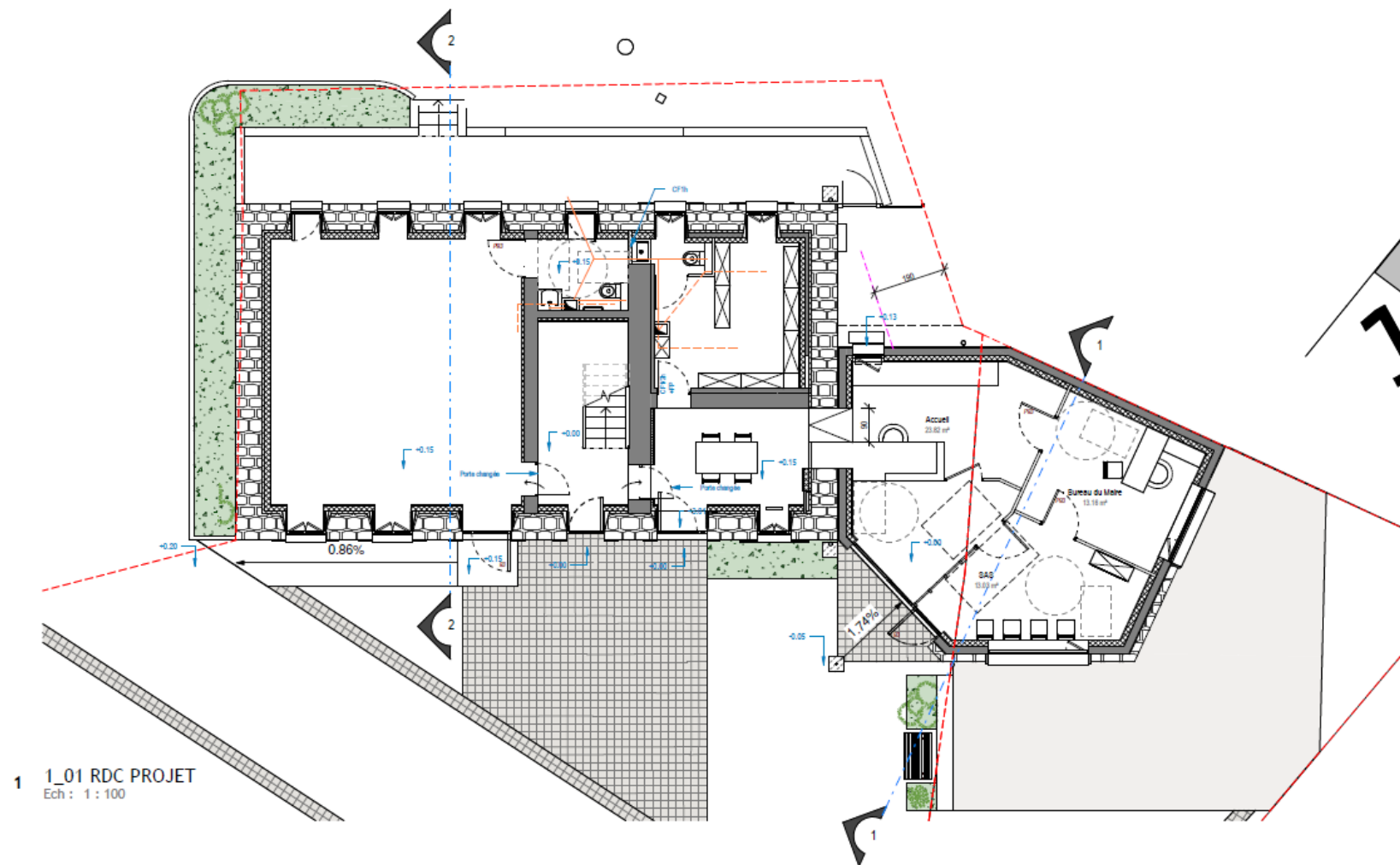
Étiquette-énergie



Bretteville-sur-Ay

Rénovation thermique et extension de la mairie

Plan de la mairie avec extension



A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition écologique ?

- Un gain énergétique de 86% après travaux permettant de passer d'une étiquette E à B ;
- Remplacement du chauffage actuel assuré par des radiateurs électriques par une pompe à chaleur par aérothermie ;
- Recours à des matériaux performants biosourcés ;
- Recours à des artisans RGE pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) ;
- Mise en place d'arceaux vélos le long du mur existant pour faciliter les déplacements doux vers ce lieu de services publics.

A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition inclusive ?

- Aménagement PMR du parvis de la mairie pour faciliter l'accès aux bâtiments depuis les places de parking et mise en place d'un banc PMR ;
- Création d'une bande podotactile depuis la place PMR située en face de la mairie jusqu'à l'entrée du bâtiment ;
- Installation d'une signalétique extérieure adaptée et visible depuis le parking de la médiathèque situé à l'arrière de la mairie ;
- Association de deux personnes en situation de handicap fauteuil au projet ;
- Mise en place de mobilier adapté aux personnes PMR à l'accueil de la mairie ainsi que d'une signalétique intérieure ;
- Un travail spécifique sur le choix des couleurs et les contrastes pour bien faire ressortir les accès aux différents espaces ;
- En lien avec le centre social, réalisation d'une sensibilisation à l'accueil du public en situation de handicap à l'attention des agents d'accueil mais aussi des élus ;
- Installation d'une boucle à induction magnétique à l'accueil de la mairie ;
- Insertion de clauses sociales dans les marchés publics pour les lots le permettant.



BRETTEVILLE-SUR-AY

Jean MORIN

Président du conseil départemental

Michel de BEAUCOUDREY

Conseiller départemental en charge de
la politique contractuelle, de l'appui aux
projets et aménagements

Guy CLOSET

Maire de Bretteville-sur-Ay

Hedwige COLLETTE

Conseillère départementale du canton
de Créances